



**HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2023-118

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire / Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication**

43-2023-09-15-00002 - Arrêté BRECI 2023-20 portant récompense pour acte de courage et de dévouement (2 pages) Page 3

43-2023-09-15-00001 - Arrêté BRECI 2023-21 portant récompense pour acte de courage et de dévouement (2 pages) Page 6

## **63\_REC\_Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand /**

43-2023-09-01-00014 - ARRETE RECTORAL DU 1er SEPTEMBRE 2023  
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTROLE ET  
INSTRUCTION DES ACTES DES CONSEILS D ADMINISTRATION ET DES  
COMMISSIONS PERMANENTES DES COLLEGES DU DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE LOIRE (3 pages) Page 9

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2023-09-15-00002

Arrêté BRECI 2023-20 portant récompense pour  
acte de courage et de dévouement



**Arrêté BRECI n°2023-20  
portant récompense pour acte de courage et de dévouement**

**Le préfet de Haute-Loire  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

**Vu** le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement;

**Vu** le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Yvan CORDIER en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

**Considérant** que le mardi 15 août 2023 à 08h29, sur le boulevard Bertrand au Puy-en-Velay, le sergent-chef David BELLEDENT est engagé pour un violent feu d'appartement au 2<sup>e</sup> étage d'un bâtiment d'habitations ;

**Considérant** que confronté à des difficultés d'accès, et face à une situation périlleuse, avec plusieurs personnes menacées par les flammes et les fumées, il montre de belles qualités professionnelles en réalisant avec son équipage trois sauvetages, et une mise en sécurité de victimes coincées sur leur balcon et directement menacées ;

**Considérant** que par son sang-froid remarquable et une analyse clairvoyante de la situation, il a contribué de façon décisive à la sauvegarde de plusieurs vies humaines ;

**Sur** proposition du directeur des services du cabinet,

**ARRÊTE**

ARTICLE 1<sup>ER</sup>: La médaille d'argent pour acte de courage et de dévouement est décernée au sergent-chef David BELLEDENT.

ARTICLE 2 : Le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Puy-en-Velay, le 15 SEP. 2023

Le préfet.



Yvan CORDIER

Voies et délais de recours

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur.*

*Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2023-09-15-00001

Arrêté BRECI 2023-21 portant récompense pour  
acte de courage et de dévouement



**PRÉFET  
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
des Services  
du Cabinet**

**Arrêté BRECI n°2023-21  
portant récompense pour acte de courage et de dévouement**

**Le préfet de Haute-Loire  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

**Vu** le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement;

**Vu** le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Yvan CORDIER en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

**Considérant** que le mardi 15 août 2023 à 08h29, sur le boulevard Bertrand au Puy-en-Velay, l'adjudant-chef Nicolas BOITTIN, le sergent-chef Thierry LAURENT, le sergent Olivier TRIPOD, le Sergent Romain BEAU, le caporal Mickaël MOISSIN, le sapeur de 1<sup>re</sup> classe Erkan DEDE, le sapeur de 1<sup>re</sup> classe Paco JAMON sont engagés pour un violent feu d'appartement au 2<sup>e</sup> étage d'un bâtiment d'habitations ;

**Considérant** que confronté à des difficultés d'accès, et face à une situation périlleuse, avec plusieurs personnes menacées par les flammes et les fumées, ils montrent de belles qualités professionnelles en réalisant au cours de leur intervention trois sauvetages, et une mise en sécurité de victimes coincées sur leur balcon et directement menacées ;

**Considérant** que par leur sang-froid remarquable et une analyse clairvoyante de la situation, ils ont contribué de façon décisive à la sauvegarde de plusieurs vies humaines ;

**Sur proposition** du directeur des services du cabinet,

## ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>ER</sup>: La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à l'adjudant-chef Nicolas BOITTIN, au sergent-chef Thierry LAURENT, au sergent Olivier TRIPOD, au Sergent Romain BEAU, au caporal Mickaël MOISSIN, au sapeur de 1<sup>re</sup> classe Erkan DEDE, au sapeur de 1<sup>re</sup> classe Paco JAMON.

ARTICLE 2 : Le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Puy-en-Velay, le 15 SEP. 2023

Le préfet



Yvan CORDIER

### Voies et délais de recours

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur.*

*Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*



63\_REC\_Rectorat de l'Académie de  
Clermont-Ferrand

43-2023-09-01-00014

ARRETE RECTORAL DU 1er SEPTEMBRE 2023  
PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN  
MATIERE DE CONTROLE ET INSTRUCTION DES  
ACTES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET  
DES COMMISSIONS PERMANENTES DES  
COLLEGES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE  
LOIRE



SIACCE

Affaire suivie par :

Lynda JONNON-ROY

Tél : 04 73 99 32 17

Mél : [lynda.jonnon@ac-clermont.fr](mailto:lynda.jonnon@ac-clermont.fr)

3 avenue Vercingétorix

63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

**N° 2023-2024 – CL 43 – n°1**

**ARRETE RECTORAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2023 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN  
MATIERE DE CONTROLE ET INSTRUCTION DES ACTES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES  
COMMISSIONS PERMANENTES DES COLLEGES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE**

**VU** le code de l'Éducation, notamment les articles L 421-14 et suivants et R 421-54

**VU** l'arrêté du 24 juin 2015 relatif aux caractéristiques techniques de l'application permettant le traitement dématérialisé d'actes des établissements publics locaux d'enseignement du ministère de l'Éducation Nationale

**VU** l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

**VU** le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Karim BENMILOUD, en qualité de Recteur de l'Académie de CLERMONT-FERRAND

**VU** l'arrêté préfectoral n°SG/COORDINATION 2023-67 du 28 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Karim BENMILOUD, Recteur de l'académie de CLERMONT FERRAND, aux fins d'assurer le contrôle des actes des conseils d'administration des collèges du département de la Haute-Loire et des actes de leurs chefs d'établissement

**VU** l'arrêté rectoral du 21 septembre 2021 désignant Madame Colette GRANSEIGNE, responsable du Service Conseil aux EPLE à la Direction de la Performance et de la Modernisation de l'Action Publique

**VU** l'affectation de Madame Delphine ROUX au sein du Service Conseil aux EPLE à la Direction de la Performance et de la Modernisation de l'Action Publique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

**VU** l'arrêté rectoral du 1<sup>er</sup> novembre 2021 (2021/2022 – CL 43 -n°2) portant délégation et subdélégation de signature en matière de contrôle et instruction des actes des conseils d'administration et des commissions permanentes des collèges du département de la Haute-Loire

**ARRETE**

**Article 1er** : Subdélégation de signature est donnée à Madame Colette GRANSEIGNE, Responsable du service Conseil aux EPLE à la Direction de la Performance et de la Modernisation de l'Action Publique, dans le cadre du contrôle de légalité des actes relatifs à l'action éducatrice des collèges du département de la Haute-Loire.

Madame Colette GRANSEIGNE interviendra sous la forme d'habilitation, dans l'outil national de dématérialisation des actes administratifs « Dém'Act » par le biais d'une clé OTP, à effet de :

- valider, avec ou sans observation(s), les actes soumis au contrôle de légalité
- demander la rectification desdits actes,
- demander le retrait desdits actes,
- annuler lesdits actes,
- déférer au tribunal administratif les actes.



**Article 2 :** Subdélégation de signature est donnée à Madame Colette GRANSEIGNE, Responsable du service Conseil aux EPLE à la Direction de la Performance et de la Modernisation de l'Action Publique, dans le cadre du contrôle de légalité des actes relatifs au fonctionnement des collèges du département de la Haute-Loire.

Madame Colette GRANSEIGNE interviendra sous la forme d'habilitation, dans l'outil national de dématérialisation des actes administratifs « Dém'Act » par le biais d'une clé OTP, à effet de :

- valider, avec ou sans observation(s), les actes soumis au contrôle de légalité
- demander la rectification desdits actes,
- demander le retrait desdits actes,
- déférer au tribunal administratif les actes.

**Article 3 :** Subdélégation de signature est donnée à Madame Colette GRANSEIGNE, Responsable du service Conseil aux EPLE à la Direction de la Performance et de la Modernisation de l'Action Publique, dans le cadre du contrôle de légalité des actes budgétaires des collèges du département de la Haute-Loire.

Madame Colette GRANSEIGNE interviendra sous la forme d'habilitation, dans l'outil national de dématérialisation des actes administratifs « DEM'ACT » par le biais de clés OTP, à effet de :

- valider, avec ou sans observation(s), les actes soumis au contrôle de légalité,
- demander la rectification desdits actes.
- demander un règlement conjoint

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Colette GRANSEIGNE les délégations et subdélégations définies aux articles 1, 2 et 3 seront exercées par Delphine ROUX, gestionnaire au service Conseil aux EPLE.

**Article 5 :** Les dispositions de l'arrêté du 1<sup>er</sup> novembre 2021 (2021/2022 - CL 43 - n°2) sont abrogées.

**Article 6 :** Le Secrétaire général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la Haute-Loire.

Clermont-Ferrand, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le Recteur d'Académie

SIGNE

Karim BENMILOUD

